

			HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE
	Unité de Mesure	Abréviation Officielle	No. 36	No.37	No. 38
code EAN	-	-	3256223681244 3256224758631 (Blister de 2)	3256223681251 3256224758648 (Blister de 2)	3256223681268 3256224758655 (Blister de 2)
Llibellé U			AMP U HALO RONDE 77W 1320L E27	AMP U HALO RONDE 77W 1320L B22	AMP U HALO RONDE 57W 915L E27
Marque			U	U	U
Voltage	Volt	V	230	240	230
Classe d'efficacité énergétique	-	-	D	D	D
Culot			E27	B22d	E27
Pays d'Origine			France	France	France
Angle du faisceau assigné (uniquement pour réflecteur)			non applicable	non applicable	non applicable
Intensité lumineuse (uniquement pour réflecteur)	Candela	Cd	non applicable	non applicable	non applicable
Flux lumineux nominal	lumen	lm	1320	1320	915
Flux lumineux utile assigné	lumen	lm	1320	1320	915
Consommation d'énergie pondérée	kWh	kWh	77	77	57
Durée de vie nominale	heure	h	2000	2000	2000
Durée de vie assignée	heure	h	2000	2000	2000
Nombre de cycles de commutation		-	50000	50000	50000
Température de couleur	kelvins	K	2800	2800	2800
Temps de chauffage minimum (pour atteindre 60% du flux lumineux)	secondes	s	0s	0s	0s
Temps de chauffage maximum (pour atteindre 60% du flux lumineux)	secondes	s	-	-	-
Compatible avec un variateur ou certains gradateurs	-	-	oui	oui	oui
Fonctionnement dans des conditions non-normalisée			non applicable	non applicable	non applicable
Longueur de l'ampoule	millimètres	mm	96	96	96
Diamètre de l'ampoule	millimètres	mm	55	55	55
Puissance d'une ampoule incandescente de flux lumineux équivalent	watts	W	100	100	75
Possède l'appellation "ampoule économie d'énergie" => respecte les exigences d'efficacité correspondantes	-	-	non	non	non
Teneur en mercure (à 0,1 mg près)	milligrammes de mercure	mg Hg	0,0mg	0,0 mg	0,0mg
Puissance assignée (à 0,1 W près)	watts	W	77	77	57
Facteur de puissance	-	-	1	1	1
Facteur de conservation du flux lumineux à la fin de la durée de vie nominale		-	0,8	0,8	0,8
Temps d'allumage (à 0,1 s près)		-	0 Sec	0 Sec	0 Sec
Rendu des couleurs - IRC			Ra100	Ra 100	Ra100
CONSTANCE des couleurs (LED)					
distribution spectrale de puissance dans la gamme 180-800 nm			Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1
Instructions pour le nettoyage des débris d'ampoule en cas de bris accidentel			Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.
Recommandations sur l'élimination de l'ampoule une fois hors d'usage			Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers

HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE
No.39	No. 40	No. 41	No. 42	No. 43	No. 44
3256223681275 3256224758662 (Blister de 2)	3256223681282 3256224758679 (Blister de 2)	3256223681299 3256224758686 (Blister de 2)	3256223681305 3256224758693 (Blister de 2)	3256223681312 3256224758709 (Blister de 2)	3256223681329 3256224758716 (Blister de 2)
AMP U HALO RONDE 57W 915L B22	AMP U HALO RONDE 46W 700L E27	AMP U HALO RONDE 46W 700L B22	AMP U HALOMINIROND 46W 700L E27	AMP U HALOMINIROND 46W 700L B22	AMP U HALOMINIROND 30W 405L E27
U	U	U	U	U	U
240	230	240	230	240	230
D	D	D	D	D	D
B22d	E27	B22d	E27	B22d	E27
France	France	France	France	France	France
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
915	700	700	700	700	405
915	700	700	700	700	405
57	46	46	46	46	30
2000	2000	2000	2000	2000	2000
2000	2000	2000	2000	2000	2000
50000	50000	50000	50000	50000	50000
2800	2700	2700	2700	2700	2700
0s	0s	0s	0s	0s	0s
-	-	-	-	-	-
oui	oui	oui	oui	oui	oui
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
96	96	96	74	74	74
55	55	55	45	45	45
75	60	60	60	60	40
non	non	non	non	non	non
0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg
57	46	46	46	46	30
1	1	1	1	1	1
0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec
Ra 100	Ra100	Ra100	Ra100	Ra100	Ra100
Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1
Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.
Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers

HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE
No. 45	No. 46	No. 47	No. 48	No. 49	No. 50
3256223681336 3256224758723 (Blister de 2)	3256223681343 3256224758754 (Blister de 2)	3256223681350 3256224758778 (Blister de 2)	3256223681367 3256224758785 (Blister de 2)	3256223681374 3256225060245 (Blister de 2)	3256223681381 3256225060238 (Blister de 2)
AMP U HALOMINIROND 30W 405L B22	AMP U HALOMINIROND 30W 405L E14	AMP U HALO FLAMLIS 46W 700L E14	AMP U HALO FLAMLIS 30W 405L E14	CAPS U HALO 33W460L 230V G9	CAPS U HALO 14W 12V G4
U	U	U	U	U	U
240	230	230	230	230	12
D	D	D	D	D	C
B22d	E14	E14	E14	G9	G4
France	France	France	France	Allemagne	Allemagne
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
405	405	700	405	460	230
405	405	700	405	460	230
30	30	46	30	33	15
2000	2000	2000	2000	2000	2000
2000	2000	2000	2000	2000	2000
50000	50000	50000	50000	50000	50000
2700	2700	2700	2700	2700	2800
0s	0s	0s	0s	0s	0s
-	-	-	-	-	-
oui	oui	oui	oui	oui	oui
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
74	80	104	104	43	33
45	45	35	35	14	10
40	40	60	40	40	20
non	non	non	non	non	non
0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0 mg
30	30	46	30	33	14W
1	1	1	1	1	1
0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec
Ra100	Ra100	Ra100	Ra100	Ra 100	Ra 100
Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1
Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.
Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers

HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE
No. 51	No. 52	No.53	No.54	No.55	No.55'
3256223681398	3256223681404	3256223681411 3256224758792 (Blister de 2)	3256223681428 3256224758808 (Blister de 2)	3256223681435 3256224758815 (Blister de 2)	3256224758815 (Blister de 2)
CRAY U HALO LONG 400W9000L R7	CRAY U HALO LONG 230W5000L R7	REFL U HALO 40° 42W 230V GU10	REFL U HALO 30° 30W 230V GU10	REFL U HALO 36° 35W 12V GU5. 3	REFL U HALO 36° 35W 12V GU5. 3
U	U	U	U	U	U
230	230	230	230	12	12
C	C	D	D	B	B
C	R7s	GU10	GU10	GU5.3	GU5.3
Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne
non applicable	non applicable	30°	30°	36°	36°
non applicable	non applicable	900	570	1150	1450
9000	5000	300	200	540	550
9000	5000	300	200	540	550
400	230	42	30	38	38
2000	2000	2000	2000	2000	4000
2000	2000	2000	2000	2000	4000
50000	50000	50000	50000	50000	100000
2950	2950	2800	2800	3000	3000
0s	0s	0s	0s	0s	0s
-	-	-	-	-	-
oui	oui	oui	oui	oui	oui
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
114,2	114,2	55	55	46	46
12	12	51	51	51	51
500	300	50	35	50	50
non	non	non	non	non	non
0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg
400W	230W	42W	30W	35W	35W
1	1	1	1	1	1
0,8	0,8	0,75	0,75	0,75	0,75
0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec
Ra 100	Ra 100	Ra100	Ra100	Ra100	Ra100
Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 2	Voir graphique 2
Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.
Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers

HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE	HALOGENE
No.56	No.57	No.58	No.59	No.60
3256225060252 (Blister de 2)	3256225060269 (Blister de 2)	3256225060276 (Blister de 2)	3256225060283 (Blister de 2)	3256225060290 (Blister de 2)
SPOT HALO U R50 25W E14 X2	SPOT HALO U R50 40W E14 X2	SPOT HALO U R50 60W E14 X2	SPOT HALO U R63 60W E27 X2	AMP HALO U FLAM 25W E14 X2
U	U	U	U	U
230	230	230	230	230
D	D	D	D	D
E14	E14	E14	E27	E14
France	France	France	France	France
30°	30°	30°	30°	non applicable
510	410	510	765	non applicable
90	170	290	300	235
90	170	290	300	235
20	30	46	46	20
2000	2000	2000	2000	2000
2000	2000	2000	2000	2000
50000	50000	50000	50000	50000
2700	2700	2700	2700	2700
0s	0s	0s	0s	0s
-	-	-	-	-
oui	oui	oui	oui	oui
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
85	85	85	105	104
50	50	50	63	35
25	40	60	60	25
non	non	non	non	non
0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg	0,0mg
20	30	46	46	20
1	1	1	1	1
0,75	0,75	0,75	0,75	0,8
0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec	0 Sec
Ra100	Ra100	Ra100	Ra100	Ra100
Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1
Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.	Prendre une pelle et une balayette et jeter les débris dans la poubelle des déchets ménagers.
Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers	Une fois hors d'usage, jeter dans la poubelle des déchets ménagers

			CFL	CFL	CFL	CFL	CFL	CFL	CFL	
	Unité de Mesure	Abréviation Officielle	1	2	3	4	5	6	7	
code EAN	-	-	3660992008919	3660992008926	3660992008933	3660992008940	3660992008957	3256223670569	3256223670576	
Libellé U			AMP.B.VU TUBE 15W-64W E27 X2	AMP.B.VU TUBE 15W-64W B22 X2	AMP.B.VU ECO RONDE 11W-48W E27	AMP.B.VU ECO RONDE 11W-48W B22	AMP.B.VU ECO RONDE 11W-48W E14	AMP.U ECO TUBE 18W-77W E27	AMP.U ECO TUBE 18W-77W B22	
Marque	Bien Vu	Bien Vu	Bien Vu	Bien Vu	Bien Vu	Bien Vu	Bien Vu	Bien Vu	Bien Vu	
Voltage	Voit	V	220-240	220-240	220-240	220-240	220-240	220-240	220-240	
Classe d'efficacité énergétique	-	-	A	A	A	A	A	A	A	
Culot			E27	B22	E27	B22	E14	E27	B22	
Pays d'Origine			Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	
Angle du faisceau assigné (uniquement pour réflecteur)			non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	
Intensité lumineuse (uniquement pour réflecteur)	Candela	Cd	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	
Flux lumineux nominal	lumen	lm	800	800	560	560	290	1010	1010	
Flux lumineux utile assigné	lumen	lm	800	800	560	560	290	1010	1010	
Consommation d'énergie pondérée	kWh	kWh	15	15	11	11	7	18	18	
Durée de vie nominale	heure	h	6000	6000	6000	6000	6000	8000	8000	
Durée de vie assignée	heure	h	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	
Nombre de cycles de commutation	-	-	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	
Température de couleur	kelvins	K	2700	2700	2700	2700	2700	2700	2700	
Temps de chauffage minimum (pour atteindre 60% du flux lumineux)	secondes	s	-	-	-	-	-	-	-	
Temps de chauffage maximum (pour atteindre 60% du flux lumineux)	secondes	s	40	40	100	100	100	40	40	
Compatible avec un variateur ou certains gradateurs	-	-	non	non	non	non	non	non	non	
Fonctionnement dans des conditions non-normalisées										
Longueur de l'ampoule	millimètres	mm	134	133	115	114	86	137	130	
Diamètre de l'ampoule	millimètres	mm	42	42	56	56	48	48	48	
Puissance d'une ampoule incandescente de flux lumineux équivalent	watts	W	64	64	48	48	30	77	77	
Possède l'appellation "ampoule économie d'énergie" => respecte les exigences d'efficacité correspondantes	-	-	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Teneur en mercure (à 0,1 mg près)	milligrammes de mercure	mg Hg	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	<2,5	<2,5	
Puissance assignée (à 0,1 W près)	watts	W	15	15	11	11	7	18	18	
Facteur de puissance	-	-	≥0,55	≥0,55	≥0,55	≥0,55	≥0,55	≥0,55	≥0,55	
Facteur de conservation du flux lumineux à la fin de la durée de vie nominale	-	-	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	
Temps d'allumage (à 0,1 s près)	-	-	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1,5	<1,0	<1,0	
Rendu des couleurs - IRC	-	-	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	
CONSTANCE des couleurs (LED)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
distribution spectrale de puissance dans la gamme 180-800 nm										
Instructions pour le nettoyage des débris d'ampoule en cas de bris accidentel			Les lampes à économie d'énergie fluorescentes sont constituées de tubes de verre et peuvent casser sous l'effet d'une chute ou d'une mauvaise manipulation ; vous devez donc prendre les précautions nécessaires quand vous les sortez de leur emballage, les installez ou les remplacez. Une lampe cassée n'aura vraisemblablement aucun impact sur votre santé. Un nettoyage approprié et une aération adéquate diminueront encore davantage cet impact. Si une lampe casse, aérez la pièce pendant 20 à 30 minutes, ramassez les morceaux (de préférence avec des gants) et enfoncez-les dans un sac plastique que vous mettez à la poubelle. Il est conseillé de ne pas ramasser les morceaux à l'aide d'un aspirateur, car ils resteraient dans le filtre. Si la lampe n'est que partiellement cassée, vous pouvez la faire recycler plutôt que de la jeter à la poubelle. Pour cela, reportez-vous à la question précédente concernant la procédure de recyclage des ampoules à économie d'énergie fluorescentes.	Les lampes à économie d'énergie fluorescentes sont constituées de tubes de verre et peuvent casser sous l'effet d'une chute ou d'une mauvaise manipulation ; vous devez donc prendre les précautions nécessaires quand vous les sortez de leur emballage, les installez ou les remplacez. Une lampe cassée n'aura vraisemblablement aucun impact sur votre santé. Un nettoyage approprié et une aération adéquate diminueront encore davantage cet impact. Si une lampe casse, aérez la pièce pendant 20 à 30 minutes, ramassez les morceaux (de préférence avec des gants) et enfoncez-les dans un sac plastique que vous mettez à la poubelle. Il est conseillé de ne pas ramasser les morceaux à l'aide d'un aspirateur, car ils resteraient dans le filtre. Si la lampe n'est que partiellement cassée, vous pouvez la faire recycler plutôt que de la jeter à la poubelle. Pour cela, reportez-vous à la question précédente concernant la procédure de recyclage des ampoules à économie d'énergie fluorescentes.	Les lampes à économie d'énergie fluorescentes sont constituées de tubes de verre et peuvent casser sous l'effet d'une chute ou d'une mauvaise manipulation ; vous devez donc prendre les précautions nécessaires quand vous les sortez de leur emballage, les installez ou les remplacez. Une lampe cassée n'aura vraisemblablement aucun impact sur votre santé. Un nettoyage approprié et une aération adéquate diminueront encore davantage cet impact. Si une lampe casse, aérez la pièce pendant 20 à 30 minutes, ramassez les morceaux (de préférence avec des gants) et enfoncez-les dans un sac plastique que vous mettez à la poubelle. Il est conseillé de ne pas ramasser les morceaux à l'aide d'un aspirateur, car ils resteraient dans le filtre. Si la lampe n'est que partiellement cassée, vous pouvez la faire recycler plutôt que de la jeter à la poubelle. Pour cela, reportez-vous à la question précédente concernant la procédure de recyclage des ampoules à économie d'énergie fluorescentes.	Les lampes à économie d'énergie fluorescentes sont constituées de tubes de verre et peuvent casser sous l'effet d'une chute ou d'une mauvaise manipulation ; vous devez donc prendre les précautions nécessaires quand vous les sortez de leur emballage, les installez ou les remplacez. Une lampe cassée n'aura vraisemblablement aucun impact sur votre santé. Un nettoyage approprié et une aération adéquate diminueront encore davantage cet impact. Si une lampe casse, aérez la pièce pendant 20 à 30 minutes, ramassez les morceaux (de préférence avec des gants) et enfoncez-les dans un sac plastique que vous mettez à la poubelle. Il est conseillé de ne pas ramasser les morceaux à l'aide d'un aspirateur, car ils resteraient dans le filtre. Si la lampe n'est que partiellement cassée, vous pouvez la faire recycler plutôt que de la jeter à la poubelle. Pour cela, reportez-vous à la question précédente concernant la procédure de recyclage des ampoules à économie d'énergie fluorescentes.	Les lampes à économie d'énergie fluorescentes sont constituées de tubes de verre et peuvent casser sous l'effet d'une chute ou d'une mauvaise manipulation ; vous devez donc prendre les précautions nécessaires quand vous les sortez de leur emballage, les installez ou les remplacez. Une lampe cassée n'aura vraisemblablement aucun impact sur votre santé. Un nettoyage approprié et une aération adéquate diminueront encore davantage cet impact. Si une lampe casse, aérez la pièce pendant 20 à 30 minutes, ramassez les morceaux (de préférence avec des gants) et enfoncez-les dans un sac plastique que vous mettez à la poubelle. Il est conseillé de ne pas ramasser les morceaux à l'aide d'un aspirateur, car ils resteraient dans le filtre. Si la lampe n'est que partiellement cassée, vous pouvez la faire recycler plutôt que de la jeter à la poubelle. Pour cela, reportez-vous à la question précédente concernant la procédure de recyclage des ampoules à économie d'énergie fluorescentes.	Les lampes à économie d'énergie fluorescentes sont constituées de tubes de verre et peuvent casser sous l'effet d'une chute ou d'une mauvaise manipulation ; vous devez donc prendre les précautions nécessaires quand vous les sortez de leur emballage, les installez ou les remplacez. Une lampe cassée n'aura vraisemblablement aucun impact sur votre santé. Un nettoyage approprié et une aération adéquate diminueront encore davantage cet impact. Si une lampe casse, aérez la pièce pendant 20 à 30 minutes, ramassez les morceaux (de préférence avec des gants) et enfoncez-les dans un sac plastique que vous mettez à la poubelle. Il est conseillé de ne pas ramasser les morceaux à l'aide d'un aspirateur, car ils resteraient dans le filtre. Si la lampe n'est que partiellement cassée, vous pouvez la faire recycler plutôt que de la jeter à la poubelle. Pour cela, reportez-vous à la question précédente concernant la procédure de recyclage des ampoules à économie d'énergie fluorescentes.	Les lampes à économie d'énergie fluorescentes sont constituées de tubes de verre et peuvent casser sous l'effet d'une chute ou d'une mauvaise manipulation ; vous devez donc prendre les précautions nécessaires quand vous les sortez de leur emballage, les installez ou les remplacez. Une lampe cassée n'aura vraisemblablement aucun impact sur votre santé. Un nettoyage approprié et une aération adéquate diminueront encore davantage cet impact. Si une lampe casse, aérez la pièce pendant 20 à 30 minutes, ramassez les morceaux (de préférence avec des gants) et enfoncez-les dans un sac plastique que vous mettez à la poubelle. Il est conseillé de ne pas ramasser les morceaux à l'aide d'un aspirateur, car ils resteraient dans le filtre. Si la lampe n'est que partiellement cassée, vous pouvez la faire recycler plutôt que de la jeter à la poubelle. Pour cela, reportez-vous à la question précédente concernant la procédure de recyclage des ampoules à économie d'énergie fluorescentes.	
Recommandations sur l'élimination de l'ampoule une fois hors d'usage			En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

CFL
36
3256225060221
ECO SPIRALE 23W-106W E27
U
220-240
A
E27
Chine
non applicable
non applicable
1500
1500
23
8000
10000
30000
2700
-
40
non
110
62
106
oui
<2.5
23
≥0.55
0,7
<1
≥80
-
-
Les lampes à économie d'énergie fluorescentes sont constituées de tubes de verre et peuvent casser sous l'effet d'une chute ou d'une mauvaise manipulation, vous devez donc prendre les précautions nécessaires quand vous les sortez de leur emballage, les installez ou les remplacez. Une lampe cassée n'aura vraisemblablement aucun impact sur votre santé. Un nettoyage approprié et une aération adéquate diminueront encore davantage cet impact. Si une lampe casse, aérez la pièce pendant 20 à 30 minutes, ramassez les morceaux (de préférence avec des gants) et enfermez-les dans un sac plastique que vous mettrez à la poubelle. Il est conseillé de ne pas ramasser les morceaux à l'aide d'un aspirateur, car ils resteraient dans le filtre. Si la lampe n'est que partiellement cassée, vous pouvez la faire recycler plutôt que de la jeter à la poubelle. Pour cela, reportez-vous à la question précédente concernant la procédure de recyclage des ampoules à économie d'énergie fluorescentes.
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

	LED		LED		LED		LED	
	Unité de Mesure	Abréviation Officielle	1	-	1 bis	1ter	2 bis	
code EAN	-	-	3256224053255	3256224053347	3256224053323	3256224053323	3256224053316 3256224764564 (Blister 2)	
Llibellé U			LED U REFLECTEUR GU10 5.5W-50W	LED U REFLECTEUR GUS.3 4W-25W	LED U MINIRONDE E14 3.4W-25W	LED U MINIRONDE E14 3.4W-25W	LED U FLAMME E14 3.4W-25W	
Marque			U	U	U	U	U	
Voltage	Volt	V	220-240 V	12V	220-240 V	220-240 V	220-240 V	
Classe d'efficacité énergétique	-	-	A+	A+	A+	A+	A+	
Culot			GU10	GU 5.3	E14	E14	E14	
Pays d'Origine			Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	
Angle du faisceau assigné (uniquement pour réflecteur)			36°	36°	200°	200°	250°	
Intensité lumineuse (uniquement pour réflecteur)	Candela	Cd	900	600	non applicable	non applicable	non applicable	
Flux lumineux nominal	lumen	lm	350	250	250	250	250	
Flux lumineux utile assigné	lumen	lm	350	250	250	250	250	
Consommation d'énergie pondérée	kWh	kWh	5,5	5	4	4	4	
Durée de vie nominale	heure	h	15000	15000	15000	15000	15000	
Durée de vie assignée	heure	h	15000	15000	15000	15000	15000	
Nombre de cycles de commutation			20000	20000	20000	20000	20000	
Température de couleur	kelvins	K	2700	2700	2700	2700	2700	
Temps de chauffage minimum (pour atteindre 60% du flux lumineux)	secondes	s	-	-	-	-	-	
Temps de chauffage maximum (pour atteindre 60% du flux lumineux)	secondes	s	<0,1s	<0,1s	<0,1s	<0,1s	<0,1s	
Compatible avec un variateur ou certains gradateurs	-	-	non	non	non	non	non	
Fonctionnement dans des conditions non-normalisées			non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	
Longueur de l'ampoule	millimètres	mm	54	47	87	107	107	
Diamètre de l'ampoule	millimètres	mm	50	50	45	45	38	
Puissance d'une ampoule incandescente de flux lumineux équivalent	watts	W	50	25	25	25	25	
Possède l'appellation "ampoule économie d'énergie" => respecte les exigences d'efficacité correspondantes	-	-	oui	oui	oui	oui	oui	
Teneur en mercure (à 0,1 mg près)	milligrammes de mercure	mg Hg	0	0	0	0	0	
Puissance assignée (à 0,1 W près)	watts	W	5,5	4	3,4	3,4	3,4	
Facteur de puissance	-	-	>0,5	n/a	>0,5	>0,4	>0,5	
Facteur de conservation du flux lumineux à la fin de la durée de vie nominale	-	-	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	
Temps d'allumage (à 0,1 s près)	-	-	-	-	-	-	-	
Rendu des couleurs - IRC			80	80	80	80	80	
CONSTANCE des couleurs (LED)			6 SDCM	6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	
distribution spectrale de puissance dans la gamme 180-800 nm			Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	
Instructions pour le nettoyage des débris d'ampoule en cas de bris accidentel			Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	
Recommandations sur l'élimination de l'ampoule une fois hors d'usage			En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/UE vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
2 ter	2 qua	3 bis	3 ter	3 qua	4 bis	4 ter
Blister de 2 : 3256224764564	Blister de 2 : 3256224764564	3256224053262 3256224764571 (Blister 2)	Blister de 2 : 3256224764571	Blister de 2 : 3256224764571	3256224053330	3256224053330
2 x LED U FLAMME E14 3.4W-25W	2 x LED U FLAMME E14 3.6W-25W	LED U REFLECTEUR GU10 3.3W-35W	2 x SPOT LED U GU10 3.7W-35W	2 x SPOT LED U GU10 4W-35W	LED U RONDE E27 6W-40W	LED U RONDE E27 6W-40W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220- 240 V	220-240 V	220- 240 V	220- 240 V	220-240 V	220- 240 V
A+	A+	A+	A+	A+	A+	A+
E14	E14	GU10	GU10	GU10	E27	E27
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
280°	300°	36°	36°	36°	220°	200°
non applicable	N/A	730	600	550 cd	non applicable	non applicable
250	250	250	non applicable	N/A	470	470
non applicable	N/A	250	230	230	470	non applicable
4	4	4	4	4	6	6
15000	15000h	15000	15000	15000h	15000	15000
15000	15000h	15000	15000	15000h	15000	15000
20000	50000	20000	20000	50000	20000	20000
2700	2700	2700	2700	2700	2700	2700
-	-	-	-	instant	-	-
<0,1s	<0,1s	<0,1s	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s
non	No	non	non	No	non	non
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
107	107	54	55	55	115	109
35	35	50	50	50	60	60
25W	25W	35	35W	35W	40	40W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0,0 mg	0	0	0,0 mg	0	0
3,4	3,6	3,3	3,7	4	6	6
>0,4	>0,4	>0,5	>0,4	>0,4	0,5	>0,5
0,7	≥0,7	0,7	0,7	≥0,7	0,7	0,7
-	instant	-	-	instant	-	-
80	≥80	80	80	≥80	80	80
≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
4 qua	5 bis	5 ter	5 qua	6	6 bis	7 bis
3256224053330	3256224718765	3256224718765	3256224718765	3256224718697	3256224718697	3256224718659
LED U RONDE E27 5.3W-40W	AMPOULE LED U FLAMME E14 5.7W-40W	LED U FLAMME E14 6W-40W VARIATEUR	LED U FLAMME E14 5.9W-40W	REFLECTEUR LED U 36° 5,5W-50W GU10	SPOT LED U GU10 5W-50W VARIATEUR	REFLECTEUR LED U 36° 3,3W-35W E14
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220-240 V	220- 240 V	220- 240 V	220-240V	220- 240 V	220-240V
A+	A+	A+	A+	A+	A+	A+
E27	E14	E14	E14	GU10	GU10	E14
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
240°	250°	280°	300°	36°	36°	36°
N/A	non applicable	non applicable	N/A	900	900 cd	730
470	470	470	470	350	non applicable	250
N/A	470	non applicable	N/A	350	345	250
6	6	6	6	6	5	4
15000h	15000	15000h	15000h	15000	15000h	15000
15000h	15000	15000h	15000h	15000	15000h	15000
50000	20000	20000	50000	20000	20000	20000
2700	2700	2700K	2700K	2700	2700K	2700
instant	-	-	instant	-	-	-
instant	<0,1s	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s	<0,1s
No	oui	non	no	oui	non	non
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
109	113	107	107	54	55	81
60	38	35	35	50	50	50
40W	40	40W	40W	50	50W	35
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0,0 mg	0	0	0,0 mg	0	0	0
5,3	5,7	6	5,9	5,5	5	3,3
>0.5	>0.7	>0.7	>0.5	0,7	>0.7	>0.5
≥0.7	0,7	0,7	≥0.7	0,7	0,7	0,7
instant	-	-	instant	-	-	-
≥80	80	80	≥80	80	80	80
≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
7 ter	8 bis	8 ter	8 qua	9 bis	9 ter	9 qua
3256224718659	3256224718444	3256224718444	3256224718444	3256224718581	3256224718581	3256224718581
SPOT LED U E14 3.3W-40W	AMPOULE LED U RONDE 9W-60W E27	LED U RONDE E27 10W-60W	LED U RONDE E27 9.5W-60W	AMPOULE LED U RONDE 9W-60W B22	LED U RONDE B22 10W-60W	LED U RONDE B22 9.5W-60W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220-240V	220- 240 V	220- 240 V	220-240V	220- 240 V	220- 240 V
A++	A+	A+	A+	A+	A+	A+
E14	E27	E27	E27	B22	B22	B22
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
36 °	220°	200°	240°	220°	200°	240°
730 cd	non applicable	non applicable	N/A	non applicable	non applicable	N/A
non applicable	806	806	806	806	806	806
250	806	non applicable	N/A	806	non applicable	N/A
4	9	10	10	9	10	10
15000h	15000	15000h	15000h	15000	15000h	15000h
15000h	15000	15000h	15000h	15000	15000h	15000h
20000	20000	20000	50000	20000	20000	50000
2700K	2700	2700K	2700K	2700	2700K	2700K
-	-	-	instant	-	-	instant
<0,1s	<0,1s	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s	instant
non	non	non	No	non	non	No
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
83	115	109	109	113	107	107
50	60	60	60	60	60	60
40W	60	60W	60W	60	60W	60W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0	0	0,0 mg	0	0	0,0 mg
3,3	9	10	9,5	9	10	9,5
>0.5	0,5	>0.5	>0.5	0,5	>0.5	>0.5
0,7	0,7	0,7	≥0,7	0,7	0,7	≥0,7
-	-	-	instant	-	-	instant
80	80	80	≥80	80	80	≥80
≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
10	10 bis	10 ter	11 bis	11 ter	11 qua	14	
3256224764588 (Bilister2)	3256224764588	Bilister 2 : 3256224764588	3256224764557	3256224764557	3256224764557	3256224764557	3256225053209
REFLECTEUR LED 36° 5.5W-35W GU5.3	2 x SPOT LED U GU5.3 5.5W-35W	2 x SPOT LED U GU5.3 5.2W-35W	AMPOULE LED U MINIRONDE E14 5,7W-40W	LED U MINIRONDE E14 5.6W-40W	LED U MINIRONDE E14 5.9W-40W	LED U MINI RONDE E27 3.4W - 25W	
U	U	U	U	U	U	U	U
12V	12V	12V	220-240V	220- 240 V	220- 240 V	220-240V	220-240V
A+	A+	A+	A+	A+	A+	A+	A+
GU5.3	GU 5.3	GU 5.3	E14	E14	E14	E27	E27
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
36°	36 °	36 °	200°	200°	225°	200°	200°
900	900 cd	700 cd	non applicable	non applicable	N/A	non applicable	non applicable
350	non applicable	N/A	470	470	470	250	250
350	350	345	470	non applicable	N/A	250	250
6	6	6	6	6	6	4	4
15000	15000h	15000h	15000	15000h	15000h	15000	15000
15000	15000h	15000h	15000	15000h	15000h	15000	15000
20000	20000	50000	20000	20000	50000	20000	20000
2700	2700K	2700K	2700	2700K	2700K	2700	2700
-	-	instant	-	-	instant	-	-
<0,1s	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s
non	non	No	non	non	No	non	non
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
46	46	46	93	87	87	87	87
50	50	50	45	45	45	45	45
35	35W	35W	40	40W	40W	25	25
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0	0,0 mg	0	0	0,0 mg	0	0
5,5	5,5	5,2	5,7	5,6	5,9	3,4	3,4
non applicable	N/A	>=0,5	0,5	>0,5	>0,5	>0,5	>0,5
0,7	0,7	≥0,7	0,7	0,7	≥0,7	0,7	0,7
-	-	instant	-	-	instant	-	-
80	80	≥80	80	80	≥80	80	80
6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
14 bis	14 ter	15	15 bis	15 ter	16	16 bis
3256225053209	3256225053209	3256225053216	3256225053216	3256225053216	3256225053254	3256225053254
LED U MINIRONDE E27 3.4W-25W	LED U MINIRONDE E27 3.6W-25W	LED U MINI RONDE E27 5,7W - 40W	LED U MINIRONDE E27 5.6W-40W	LED U MINIRONDE E27 5.9W-40W	LED U RONDE E27 10W - 75W	LED U RONDE E27 10.5W-75W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220- 240 V	220-240V	220- 240 V	220- 240 V	220-240V	220- 240 V
A+	A+	A+	A+	A+	A+	A+
E27	E27	E27	E27	E27	E27	E27
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
200°	225°	200°	200°	225°	220°	200°
non applicable	N/A	non applicable	non applicable	N/A	non applicable	non applicable
250	250	470	470	470	1055	1055
non applicable	N/A	470	non applicable	N/A	1055	non applicable
4	4	6	6	6	10	11
15000h	15000h	15000	15000h	15000h	15000	15000h
15000h	15000h	15000	15000h	15000h	15000	15000h
20000	50000	20000	20000	50000	20000	20000
2700K	2700K	2700	2700K	2700K	2700	2700K
-	instant	-	-	instant	-	-
<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s
non	No	non	non	No	non	non
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
87	84	93	87	84	115	109
45	45	45	45	45	60	60
25W	25W	40	40W	40W	75	75W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0,0 mg	0	0	0,0 mg	0	0
3,4	3,6	5,7	5,6	5,9	10	10,5
>0,4	>0,4	>0,5	>0,5	>0,5	>0,5	>0,5
0,7	≥0,7	0,7	0,7	≥0,7	0,7	0,7
-	instant	-	-	instant	-	-
80	≥80	80	80	≥80	80	80
≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
16 ter	17	17 bis	17 ter	18	18 bis	18 ter
3256225053254	3256225053230 (Blister 2)	3256225053230	Blister 2 : 3256225053230	3256225053247	3256225053247	3256225053247
LED U RONDE E27 9.8W-75W	LED U SPOT GU10 230V 4,7W - 50W X2	2 x SPOT LED U GU10 4,7W-50W	2 x SPOT LED U GU10 4,8W-50W	LED U DECO-RONDE 4,2W - 40W E27	LED U DECO-RONDE E27 3,7W-40W	LED U DECO-RONDE E27 4,4W-40W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220-240V	220- 240 V	220- 240 V	220-240V	220- 240 V	220- 240 V
A+	A+	A+	A+	A++	A++	A++
E27	GU10	GU10	GU10	E27	E27	E27
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
240°	36°	36°	36°	300°	300°	360°
N/A	990	900 cd	660 cd	non applicable	non applicable	N/A
1055	350	non applicable	N/A	470	470	470
N/A	350	345	345	470	non applicable	N/A
10	5	5	4	5	4	5
15000h	15000	15000h	15000h	10000	15000h	15000h
15000h	15000	15000h	15000h	10000	15000h	15000h
50000	20000	20000	50000	20000	20000	50000
2700K	2700	2700K	2700K	2700	2700K	2700K
instant	-	-	instant	-	-	instant
instant	<0,1s	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s	instant
No	non	non	No	non	non	No
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
109	55	55	55	109	104	104
60	50	50	50	60	60	60
75W	50	50W	50W	40	40W	40W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0,0 mg	0	0	0,0 mg	0	0	0,0 mg
9,8	4,7	4,7	4,8	4,2	3,7	4,4
>0,5	>0,5	>0,5	>0,5	>0,4	>0,4	>0,4
≥0,7	0,7	0,7	≥0,7	0,7	0,7	≥0,7
instant	-	-	instant	-	-	instant
≥80	80	80	≥80	80	80	≥80
≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
19	19 bis	20	20 bis	20 ter	21	21 bis
3256225053223	3256225053223	3256225059058	3256225059058	3256225059058	3256225720613	3256225720613
LED U DECO-FLAMM 2.3W - 25W E14	LED U DECO-FLAMME E14 1.9W-25W	LED U DECO-FLAM-VENT 25W E14	LED U DECO-FLAMME COUP DE VENT E14 1.9W-25W	LED U DECO-FLAMME COUP DE VENT E14 2.1W-25W	LED U DECO-RONDE B22 3.7W-40W	LED U DECO-RONDE B22 4.4W-40W
U	U	U	U	U	U	U
220-240V	220- 240 V	220-240V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V
A++	A++	A++	A++	A++	A++	A++
E14	E14	E14	E14	E14	B22	B22
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
300°	300°	300°	300°	360°	300°	360°
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	N/A	non applicable	N/A
250	250	250	250	250	470	470
250	non applicable	250	non applicable	N/A	non applicable	N/A
3	2	3	2	3	4	5
10000	15000h	10000	15000h	15000h	15000h	15000h
10000	15000h	10000	15000h	15000h	15000h	15000h
20000	20000	20000	20000	50000	20000	50000
2700	2700K	2700	2700K	2700K	2700K	2700K
-	-	-	-	instant	-	instant
<0,1s	<0,1s	<0,1s	<0,1s	instant	<0,1s	instant
non	non	non	non	No	non	No
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
101	97	130	126	123	102	102
35	35	35	35	35	60	60
25	25W	25	25W	25W	40W	40W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0	0	0	0,0 mg	0	0,0 mg
2,3	1,9	2,3	1,9	2,1	3,7	4,4
>0,4	/	>0,4	/	>0,4	>0,4	>0,4
0,7	0,7	0,7	0,7	≥0,7	0,7	≥0,7
-	-	-	-	instant	-	instant
80	80	80	80	≥80	80	≥80
6 SDCM	≤6 SDCM	6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
22	22 bis	23	23 bis	24	24 bis	25
3256225720552	3256225720552	3256225720606	3256225720606	3256225720507	3256225720507	3256225720576
LED U DECO-RONDE E27 6-60W	LED U DECO-RONDE E27 7W-60W	LED U DECO-RONDE B22 6-60W	LED U DECO-RONDE B22 7W-60W	LED U DECO-MINIRONDE E14 3.3W-40W	LED U DECO-MINIRONDE E14 4.4W-40W	LED U DECO-MINIRONDE E27 1.9W-25W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V
A++	A++	A++	A++	A++	A++	A++
E27	E27	B22	B22	E14	E14	E27
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
300°	360°	300°	360°	300°	360°	300°
non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable
806	806	806	806	470	470	250
non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable
6	7	6	7	4	5	2
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
20000	50000	20000	50000	20000	50000	20000
2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K
-	instant	-	instant	-	instant	-
<0,1s	instant	<0,1s	instant	<0,1s	instant	<0,1s
non	No	non	No	non	No	non
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
104	104	102	102	79	79	79
60	60	60	60	45	45	45
60W	60W	60W	60W	40W	40W	25W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0,0 mg	0	0,0 mg	0	0,0 mg	0
6	7	6	7	3,3	4,4	1,9
>0,5	>0,5	>0,5	>0,5	>0,5	>0,4	/
0,7	≥0,7	0,7	≥0,7	0,7	≥0,7	0,7
-	instant	-	instant	-	instant	-
80	≥80	80	≥80	80	≥80	80
≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
25 bis	26	26 bis	27	27 bis	28	28 bis
3256225720576	3256225720620	3256225720620	3256225720514	3256225720514	3256225720569	3256225720569
LED U DECO-MINIRONDE E27 2.1W-25W	LED U DECO-MINIRONDE B22 1.9W-25W	LED U DECO-MINIRONDE B22 2.1W-25W	LED U DECO-MINIRONDE E14 1.9W-25W	LED U DECO-MINIRONDE E14 2.1W-25W	LED U DECO-MINIRONDE E27 3.6W-40W	LED U DECO-MINIRONDE E27 4.4W-40W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V
A++	A++	A++	A++	A++	A++	A++
E27	B22	B22	E14	E14	E27	E27
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
360°	300°	360°	300°	360°	300°	360°
N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A
250	250	250	250	250	470	470
N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A
3	2	3	2	3	4	5
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
50000	20000	50000	20000	50000	20000	50000
2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K
instant	-	instant	-	instant	-	instant
instant	<0,1s	instant	<0,1s	instant	<0,1s	instant
No	non	No	non	No	non	No
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
79	77	77	79	79	79	79
45	45	45	45	45	45	45
25W	25W	25W	25W	25W	40W	40W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0,0 mg	0	0,0 mg	0	0,0 mg	0	0,0 mg
2,1	1,9	2,1	1,9	2,1	3,6	4,4
>0.4	/	>0.4	/	>0.4	>0.4	>0.4
≥0.7	0,7	≥0.7	0,7	≥0.7	0,7	≥0.7
instant	-	instant	-	instant	-	instant
≥80	80	≥80	80	≥80	80	≥80
≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
29	29 bis	30	30 bis	31	31 bis	32
3256225720637	3256225720637	3256225720545	3256225720545	3256225720538	3256225720538	3256225720583
LED U DECO-MINIRONDE B22 3.6W-40W	LED U DECO-MINIRONDE B22 4.4W-40W	LED U DECO-FLAMME E14 3.3W-40W	LED U DECO-FLAMME E14 4.4W-40W	LED U DECO-FLAMME COUP DE VENT E14 3.3W-40W	LED U DECO-FLAMME COUP DE VENT E14 4.4 W-40W	LED U DECO-SPOT E27 3.4W-32W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V
A++	A++	A++	A++	A++	A++	A++
B22	B22	E14	E14	E14	E14	E27
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
300°	360°	300°	360°	300°	360°	135°
non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable
470	470	470	470	470	470	350
non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable
4	5	4	5	4	5	4
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
20000	50000	20000	50000	20000	50000	20000
2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K
-	instant	-	instant	-	instant	-
<0,1s	instant	<0,1s	instant	<0,1s	instant	<0,1s
non	No	non	No	non	No	non
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
77	77	97	97	126	123	102
45	45	35	35	35	35	63
40W	40W	40W	40W	40W	40W	32W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0,0 mg	0	0,0 mg	0	0,0 mg	0
3,6	4,4	3,3	4,4	3,3	4,4	3,4
>0,4	>0,4	>0,4	>0,4	>0,4	>0,4	>0,4
0,7	≥0,7	0,7	≥0,7	0,7	≥0,7	0,7
-	instant	-	instant	-	instant	-
80	≥80	80	≥80	80	≥80	80
≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
32 bis	33	33 bis	34	34 bis	35	35 bis
3256225720583	3256225720491	3256225720491	3256225720668	3256225720668	3256225720651	3256225720651
LED U DECO-SPOT E27 3.4 W-32W	LED U DECO-SPOT R50 E14 2.5W-25W	LED U DECO-SPOT R50 E14 2.5W-25W	LED U RONDE B22 6W-40W	LED U RONDE B22 5.3W-40W	LED U RONDE B22 10.5W-75W	LED U RONDE B22 9.8W-75W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V
A++	A++	A++	A+	A+	A+	A+
E27	E14	E14	B22	B22	B22	B22
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
135°	75°	75°	200°	240°	200°	240°
N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A
350	250lm	250lm	470	470	1055	1055
N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A	non applicable	N/A
4	3	3	6	6	11	10
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
20000	20000	20000	20000	50000	20000	50000
2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K
instant	-	instant	-	instant	-	instant
instant	<0,1s	instant	<0,1s	instant	<0,1s	instant
No	non	No	non	No	non	No
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
102	83	83	107	107	107	107
63	50	50	60	60	60	60
32W	25W	25W	40W	40W	75W	75W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0,0 mg	0	0,0 mg	0	0,0 mg	0	0,0 mg
3,4	2,5	2,5	6	5,3	10,5	9,8
>0.4	>0.4	>0.4	>0.5	>0.5	>0.5	>0.5
≥0.7	0,7	≥0.7	0,7	≥0.7	0,7	≥0.7
instant	-	instant	-	instant	-	instant
≥80	80	≥80	80	≥80	80	≥80
≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
36	36 bis	37	37 bis	38	39	39 bis
3256225720590	3256225720590	3256225720644	3256225720644	3256225720484	3256225720477	3256225720477
LED U RONDE E27 14W-100W	LED U RONDE E27 14W-100W	LED U RONDE B22 14W-100W	LED U RONDE B22 14W-100W	LED U SPOT R50 E14 2.2W-31W	LED U SPOT R50 E14 4.7W-40W	LED U SPOT R50 E14 2.9W-40W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V
A+	A+	A+	A+	A+	A+	A+
E27	E27	B22	B22	E27	E14	E14
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
200°	200°	200°	200°	36°	36°	36°
non applicable	N/A	non applicable	N/A	350 cd	990 cd	500 cd
1521	1521	1521	1521	non applicable	non applicable	N/A
non applicable	N/A	non applicable	N/A	140	350	196
14	14	14	14	3	5	3
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
20000	50000	20000	50000	20000	20000	50000
2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K
-	instant	-	instant	-	-	instant
<0,1s	instant	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s	instant
non	No	non	No	non	non	No
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
109	114	107	112	83	83	81
60	60	60	60	50	50	50
100W	100W	100W	100W	31W	40W	40W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0,0 mg	0	0,0 mg	0	0	0,0 mg
14	14	14	14	2,2	4,7	2,9
>0.5	>0.5	>0.5	>0.5	>0.4	>0.5	>0.4
0,7	≥0,7	0,7	≥0,7	0,7	0,7	≥0,7
-	instant	-	instant	-	-	instant
80	≥80	80	≥80	80	80	≥80
≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
40	40 bis	41	41 bis	42	43	44
3256225720446	3256225720446	3256225720439	3256225720439	3256225720521	3256225720453	3256225720460
LED U SPOT VERRE GU10 3.1W-35W	LED U SPOT VERRE GU10 4W-35W	LED U SPOT VERRE GU10 4.3W-50W	LED U SPOT VERRE GU10 4.8W-50W	LED U CAPSULE E14 2.7W-21W	LED U CAPSULE G4 1.4W-15W	LED U CAPSULE G9 3.4W-30W
U	U	U	U	U	U	U
220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	220- 240 V	12V	230V
A++	A+	A+	A+	A+	A++	A++
GU10	GU10	GU10	GU10	E14	G4	G9
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
36 °	36 °	36 °	36 °	290°	300°	280°
600 cd	450 cd	750 cd	650 cd	non applicable	non applicable	non applicable
non applicable	N/A	non applicable	N/A	210	136	320
230	230	345	345	non applicable	non applicable	non applicable
4	4	5	5	3	2	4
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
20000	50000	20000	50000	20000	20000	20000
2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	3000K	2700K
-	instant	-	instant	-	-	-
<0,1s	instant	<0,1s	instant	<0,1s	<0,1s	<0,1s
non	No	non	No	non	non	non
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
55	55	55	55	63	38	57
50	50	50	50	25	10	18
35W	35W	50W	50W	21W	15W	30W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0	0,0 mg	0	0,0 mg	0	0	0
3,1	4	4,3	4,8	2,7	1,4	3,4
>0.4	>0.5	>0.4	>0.5	>0.4	/	>0.4
0,7	≥0,7	0,7	≥0,7	0,7	0,7	0,7
-	instant	-	instant	-	-	-
80	≥80	80	≥80	80	80	80
≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM	≤6 SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
45	46	47	48	49	50	51
3256226386382	Blister 2 : 3256226386399	3256226386412	3256226386429	3256226386436	3256226386443	3256226386450
LED U MINIRDE B22 3.6W-25W GC	LED U MINIRDE E14 3.6W-25W GCX2	LED U MINIRDE B22 5,9-40W GC	LED U MINIRDE E14 7,8-60W E14 GC	LED U MINIRDE E27 7,8-60W GC	LED U MINIRDE B22 7,8-60W GC	LED U FLAM E14 7,8-60W GC
U	U	U	U	U	U	U
220-240V	220-240V	220-240V	220-240V	220-240V	220-240V	220-240V
A+	A+	A+	A+	A+	A+	A+
B22	E14	B22	E14	E27	B22	E14
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
225°	225°	225°	200°	200°	200°	300°
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
250	250	470	806	806	806	806
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
4	4	6	8	8	8	8
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000
2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
No	no	no	no	No	no	no
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
82	87	82	87	84	82	113
45	45	45	45	45	45	38
25W	25W	40W	60W	60W	60W	60W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg
3,6	3,6	5,9	7,8	7,8	7,8	7,8
>0.4	>0.4	>0.5	>0.5	>0.5	>0.5	>0.5
≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80
≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

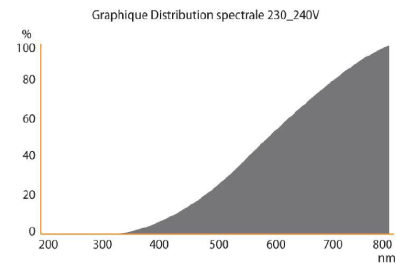
LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
52	53	54	55	56	57	58
3256226386467	3256226386474	3256226386283	3256226386290	3256226386306	3256226386313	3256226386320
LED U GLOBE E27 13W-75W GC	LED U SPOT GU10 4W-38W VC	LED U SPOT GU10 4.8W-50W VC	LED U SPOT VAR GU10 5W-50W VC	LED U SPOT GU5.3 5.5W-35W VC	LED U SPOT GU5.3 5.5W-38W VF	LED U SPOT R50 E14 1.6W-25W PC
U	U	U	U	U	U	U
220-240V	220-240V	220-240V	220-240V	12V	12V	220-240V
A+	A+	A+	A+	A+	A+	A++
E27	GU10	GU10	GU10	GU5.3	GU5.3	E14
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
150°	36°	36°	36°	36°	36°	36°
N/A	450	450	650	700	700	270
1055	253	380	345	345	400	104
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
13	4	5	5	7	7	2
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h	15000h
20000	50000	50000	50000	50000	50000	50000
2700K	4000K	4000K	2700K	2700K	4000K	2700K
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
No	no	no	yes	no	no	no
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
129	55	55	55	46	46	81
95	50	50	50	50	50	50
75W	38W	50W	50W	35W	38W	25W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg
13	4	4,8	5	5,5	5,5	1,6
>0.5	>0.5	>0.5	>0.7	>0.5	>0.5	>0.4
≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80
≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 4	Voir graphique 4	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 4	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

LED	LED	LED	LED	LED	LED	LED
59	60	61	62	63	64	65
3256226386337	3256226386344	3256226386351	3256226386368	Blister 2 : 3256226386375	3256226386245	3256226386252
LED U SPOT R63 E27 6.5W-40W PC	LED U SPOT R80 E27 9.3W-60W PC	LED U TUBE S19 6W-45W	LED U GLOBE E27 7.7W-75W TC	LED U FLAM E14 2.1W-25W TC X2	LED U RDE E27 7.7W-75W TC	LED U RDE B22 7.7W-75W TC
U	U	U	U	U	U	U
220-240V	220-240V	220-240V	220-240V	220-240V	220-240V	220-240V
A	A+	A+	A++	A++	A++	A++
E27	E27	S19	E27	E14	E27	B22
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
100°	150°	150°	360°	360°	360°	360°
170 cd	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
345	806	530	1055	250	1055	1055
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
7	10	6	8	3	8	8
15000h	15000h	25000	15000h	15000h	15000h	15000h
15000h	15000h	25000	15000h	15000h	15000h	15000h
20000	50000	30000	50000	50000	50000	50000
2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K	2700K
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
no	no	no	no	no	no	no
non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
102	110	309	137	97	104	102
63	80	38	95	35	60	60
40W	60W	45W	75W	25W	75W	75W
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg	0,0 mg
6,5	9,3	6	7,7	2,1	7,7	7,7
>0.5	>0.5	>0.5	>0.5	>0.5	>0.5	>0.5
≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7	≥0.7
instant	instant	instant	instant	instant	instant	instant
≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80	≥80
≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM	≤6SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchèteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

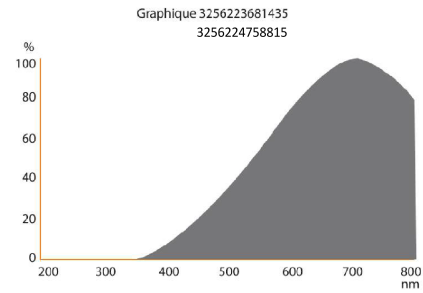
LED	LED
66	67
3256226386269	3256226386276
LED U RDE E27 11-100W TC	LED U RDE B22 11-100W TC
U	U
220-240V	220-240V
A++	A++
E27	B22
Chine	Chine
360°	360°
N/A	N/A
1521	1521
N/A	N/A
11	11
15000h	15000h
15000h	15000h
50000	50000
2700K	2700K
instant	instant
instant	instant
No	No
non applicable	non applicable
128	126
70	70
100W	100W
oui	oui
0,0 mg	0,0 mg
11	11
>0.5	>0.5
≥0.7	≥0.7
instant	instant
≥80	≥80
≤6SDCM	≤6SDCM
Voir graphique 3	Voir graphique 3
Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).	Si vous cassez une lampe à LED, cette technologie contenant des composants électroniques, vous devez la rapporter dans un conteneur de récupérations des ampoules (dans votre magasin, à la déchèterie...).
En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive 1 DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.	En Europe, toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes doivent être recyclées en tant que déchets spéciaux (selon le code EWC 20 01 21-Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure), il en va de même pour les lampes à LED. Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations sous la directive 1 DEEE de l'Union Européenne, l'industrie de l'éclairage européenne a mis en place une infrastructure de recyclage sur le plan européen, capable de recycler le mercure, ainsi que d'autres métaux, le verre, etc. Toutes les lampes à économie d'énergie fluorescentes ainsi que les lampes à LED sont munies du logo représentant une poubelle à roulette barrée. Ce logo signifie qu'il est interdit de les jeter avec les déchets ménagers et qu'il faut les rapporter au magasin ou dans les déchetteries locales afin d'y être recyclées. La directive DEEE qui traite des déchets des instruments électriques et électroniques 2012/19/EU vise à minimiser l'impact des biens électriques et électroniques sur l'environnement.

Graphiques de distribution spectrale :

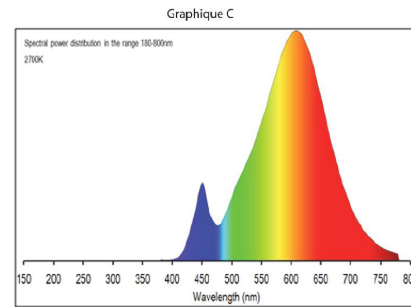
Graphique 1 :



Graphique 2 :



Graphique 3 :



Graphique 4 :

